



LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE

Laure HUGUENARD, ARB NA

Chargée de mission « Appui aux collectivités »



LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE



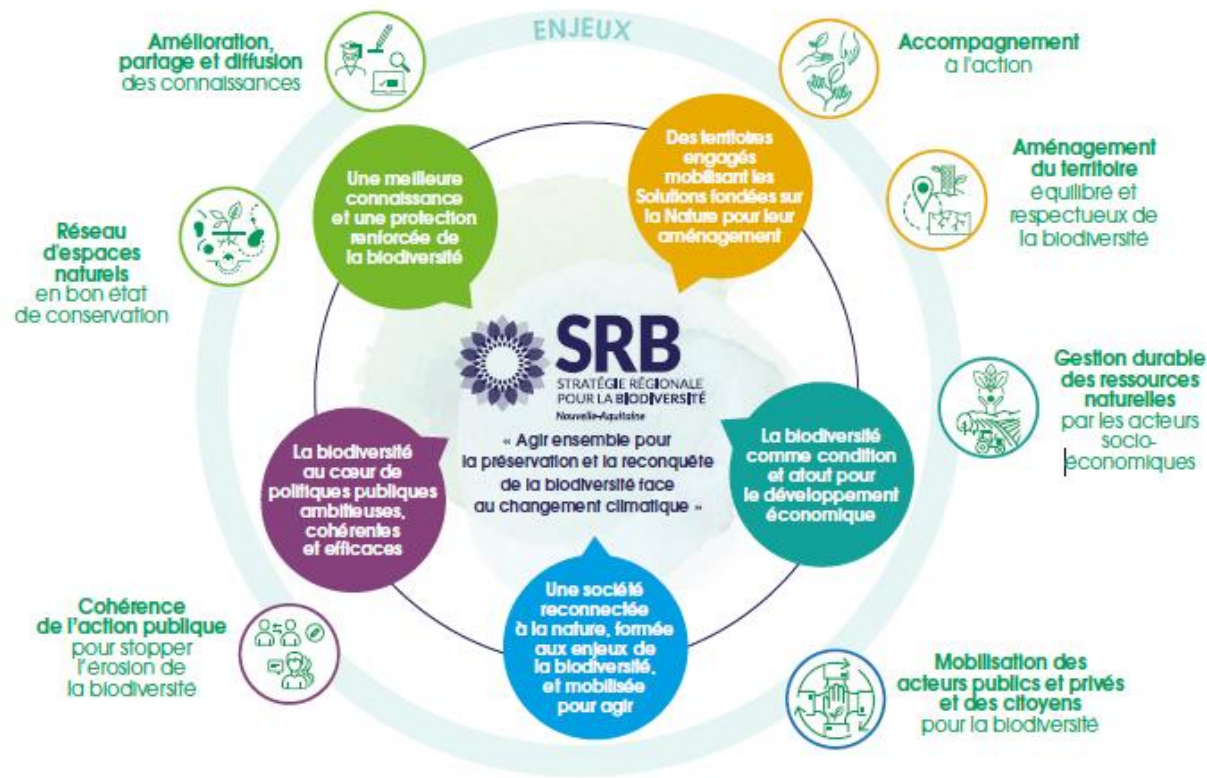
Le cadre régional

- La Nouvelle-Aquitaine, un territoire exposé aux phénomènes du changement climatique et de perte de la biodiversité
 - Des études qui ont mis en avant **les fragilités et les richesses du territoire** : Ecobiose, Acclima Terra ou le diagnostic de la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) 2023-2032
 - Un vaste territoire avec un riche patrimoine naturel et paysager qui présente **une part importante et représentative des écosystèmes, de la flore et de la faune de France métropolitaine**
 - ❖ 65 % des espèces métropolitaines de plantes, papillons de jour, reptiles et amphibiens continentaux
 - ❖ 25 % des espèces de mammifères marins du monde)

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE



Les 7 enjeux majeurs identifiés par la SRB



LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE



« Territoires Engagés pour la Nature » en Nouvelle-Aquitaine

- Identifié comme un des leviers de **mobilisation des collectivités territoriales** (fiche B17 de la SRB)
- Animé par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA)
- Piloté par un **collectif régional**, composé de la direction régionale de l'OFB, du conseil régional, des 2 agences de l'eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne), des conseils départementaux volontaires et de l'ARB NA

ACTION n° 17 **Accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité déclinées en programmes d'actions opérationnels**

Enjeux

CONSERVATION AMÉNAGEMENT RESSOURCES MOBILISATION ACCOMPAGNEMENT CONNAISSANCE ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION
Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF
Construire 50 projets de territoires intercommunaux pour la reconquête de la biodiversité

PROBLÉMATIQUES
Face à la dégradation des écosystèmes et l'effondrement de certaines espèces, il est nécessaire que tous les acteurs s'engagent pour sauvegarder et restaurer notre patrimoine naturel fragile et désormais menacé. De nombreux dispositifs à destination des collectivités existent, mais les acteurs territoriaux ont parfois du mal à les identifier. En réponse aux enjeux régionaux et locaux de biodiversité, il s'agit de faire émerger, reconnaître et valoriser des stratégies locales de reconquête de la biodiversité portées par les collectivités territoriales déclinées en programmes d'actions opérationnels. Les collectivités territoriales infra-départementales représentent l'échelon le plus à même d'apporter une réponse de terrain aux enjeux de biodiversité et aux spécificités de chaque territoire de par leurs compétences et leur proximité avec les usagers.

DESCRIPTION

- 1. Identifier et partager les enjeux des territoires**
 - Préciser la responsabilité des territoires au regard des enjeux identifiés au niveau régional (SRB).
 - Cartographier les enjeux par socio-écosystèmes ou entités éco-paysagères.
 - Encourager la réalisation d'ABC pour connaître les enjeux à l'échelle intercommunale ou communale.
 - Rendre visibles les objectifs en matière de biodiversité des différents documents de planification (SCOT, SDAGE,...) et stratégies (SRB, ...) pour qu'ils puissent être intégrés par les collectivités et pris en compte dans les futurs projets.
- 2. Construire des stratégies communales et intercommunales de reconquête de la biodiversité**
L'élaboration d'une stratégie locale pourra suivre les étapes suivantes :
 - Réaliser un diagnostic de territoire partagé avec les acteurs locaux.
 - Identifier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et les leviers d'actions.
 - Définir des priorités et des objectifs spécifiques atteignables
 - Au regard des objectifs et priorités définis sur le territoire, co-construire la stratégie locale visant à répondre aux enjeux de biodiversité (en déclinaison de la SRB) par la définition d'un plan d'action en faveur de la biodiversité avec les acteurs locaux, en prenant appui sur les spécialistes locaux, des partenaires techniques régionaux, une ingénierie de projet et des financements dédiés pour l'animation territoriale.
- 3. Décliner les stratégies locales en faveur de la biodiversité en programmes d'actions opérationnels**
 - Intégrer la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, écoles, gestion d'espaces, éducation, culture, ...) et renforcer la définition de règles favorables à la biodiversité dans leur champ de compétences (règlement de PLU, cahier des charges dans les commandes publiques, critères d'éligibilité, ...).
 - Agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive en bord de route, désimperméabilisation et végétalisation de certaines zones, critères environnementaux dans les achats publics, gestion différenciée des espaces verts, ...).

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE



► Pourquoi devenir TEN ?

- Participer à la **préservation de la biodiversité**
- Valoriser ses **politiques environnementales** et sensibiliser/communiquer auprès des citoyens sur les enjeux locaux liés à la nature
- Bénéficier d'un **accompagnement d'ingénierie technique** et **de recherche de financement** pour le montage et le suivi de vos projets
- Développer de **nouvelles compétences et connaissances** en matière de biodiversité
- Rejoindre un **réseau et profiter de retours d'expériences** d'autres collectivités reconnues TEN (à travers le club des « engagés), **participer à des événements** organisés par l'ARB NA et ses partenaires (formations, ateliers techniques, webinaires, etc.)
- Participer directement à la **mise en œuvre de la SRB** à l'échelle de son territoire et

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE



Le règlement régional

Un appel à candidature annuel

- En 2023, il est ouvert du 5 mai au 30 septembre 2023 (23h59)
- Le jury se réunit à la fin de l'automne (DR OFB, CR, AEAG, AELB, ARB NA)
- Réponse du jury au début de l'année 2024

Le public ciblé

- Les communes, les EPCI à fiscalité propre et les Pays (sous condition de délégation des compétences environnementales)
- Possibilité de regroupement entre communes et entre communes et EPCI, à condition que les actions se trouvent sur chaque territoire identifié dans le dossier de candidature
- Pas de niveau préalable attendu : c'est la démarche de progrès qui est recherchée

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE



💧 Comment candidater ?

- Remplir le **questionnaire de candidature** (commentaire : présentation en direct)
- Proposer entre **3 et 6 fiches action**, dont 2 à 3 obligatoires : **1 action sur la mobilisation citoyenne** et entre 1 et 2 actions sur des thématiques prioritaires (commentaire : idem)

Thématiques prioritaires : gestion des espaces naturels à enjeux forts de biodiversité, préservation et restauration des milieux aquatiques et trame bleue, préservation et restauration des haies et trames arbustives et arborées, aménagements urbains en faveur de la biodiversité

- **[Option]** Remplir le questionnaire de l'état des pratiques en faveur de la biodiversité
- **Faire voter** en conseil municipal ou communautaire **sa candidature et son plan d'actions TEN** puis envoyer la délibération avant le jury de sélection

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE



- Joindre ou s'engager à réaliser une **Stratégie locale pour la biodiversité** à l'issue des 2 premières années de la reconnaissance

De quoi s'agit-il ?

- ❖ Objectif : réaliser une **feuille de route locale** à l'échelle de la commune ou de l'**intercommunalité**, qui permet de planifier des actions opérationnelles en faveur de la biodiversité sur son territoire
- ❖ Son contenu :
 - **Un diagnostic du territoire partagé avec les acteurs locaux** (à partir des connaissances déjà acquises)
 - **L'identification des enjeux de biodiversité** à l'échelle du territoire **et les leviers d'action**
 - **La définition des priorités et des objectifs** spécifiques atteignables
 - **Sa déclinaison en un programme d'actions opérationnel** (l'amélioration de la connaissance pourra faire partie des actions à entreprendre)

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE



🍃 L'offre d'accompagnement

💧 Un accompagnement individuel

- A l'amont du dépôt de candidature : possibilité de présentation du dispositif aux élus par l'ARB NA, aide au remplissage du questionnaire, des fiches action et à la recherche de financements
- A l'issue de la reconnaissance = suivi du projet TEN
 - ❖ **1 entretien annuel** (soit 3 rdv au total)
 - ❖ **Questionnaire de l'état des pratiques** à remplir obligatoirement lors du 1^{er} entretien
 - ❖ **Identification de l'avancement, des freins** (dont les financements) **et des leviers** pour la mise en œuvre de chaque action
 - ❖ **Accompagnement pour l'élaboration de la SLB** et mise en réseau avec des partenaires techniques locaux, si besoin

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE



🍃 L'offre d'accompagnement

💧 Un accompagnement collectif

- Le club national des engagés :
 - ❖ Webinaires et word'cafés thématiques, organisés par le siège national de l'OFB
- Le club régional des engagés :
 - ❖ Une page privée pour les TEN (contact des référents de chaque TEN)
 - ❖ Des webinaires thématiques et techniques
 - ❖ Une journée de rencontres entre TEN

LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN NOUVELLE-AQUITAINE



RENDEZ-VOUS SUR ...

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/ten>

CONTACT

@ ten@arb-na.fr

☎ 05 49 49 71 18 / 09 80 91 06 46